



Renseignements concernant la contrefaçon des billets de banque au Canada et ses effets sur les victimes directes et la société

1. Le rôle de la Banque du Canada dans la prospérité économique du Canada	1
2. La responsabilité de la Banque du Canada à l'égard des billets de banque.....	1
3. Les niveaux de contrefaçon	2
4. Les niveaux de contrefaçon au Canada et à l'étranger	4
5. Les conséquences de la contrefaçon sur les victimes directes	4
a. Pas de remboursement.....	4
b. Les pertes dues à la contrefaçon peuvent avoir une incidence considérable sur les particuliers et les entreprises.....	5
6. Les conséquences de la contrefaçon sur l'ensemble de la société	5
a. Les billets de banque jouent un rôle vital dans l'économie : la valeur des billets authentiques en circulation s'est accrue de près de 60 % en 10 ans	5
b. L'effet de la perte de confiance des entreprises à l'égard des billets de banque	6
c. Au bout du compte, tous les Canadiens paient la hausse des coûts assumés par la Banque du Canada	6
d. Les pertes financières occasionnées par l'augmentation des coûts que doivent supporter les organismes d'application de la loi et les entreprises	7
7. Pour de plus amples renseignements	7

Banque du Canada

Renseignements concernant la contrefaçon des billets de banque au Canada et ses effets sur les victimes directes et la société

1. Le rôle de la Banque du Canada dans la prospérité économique du Canada

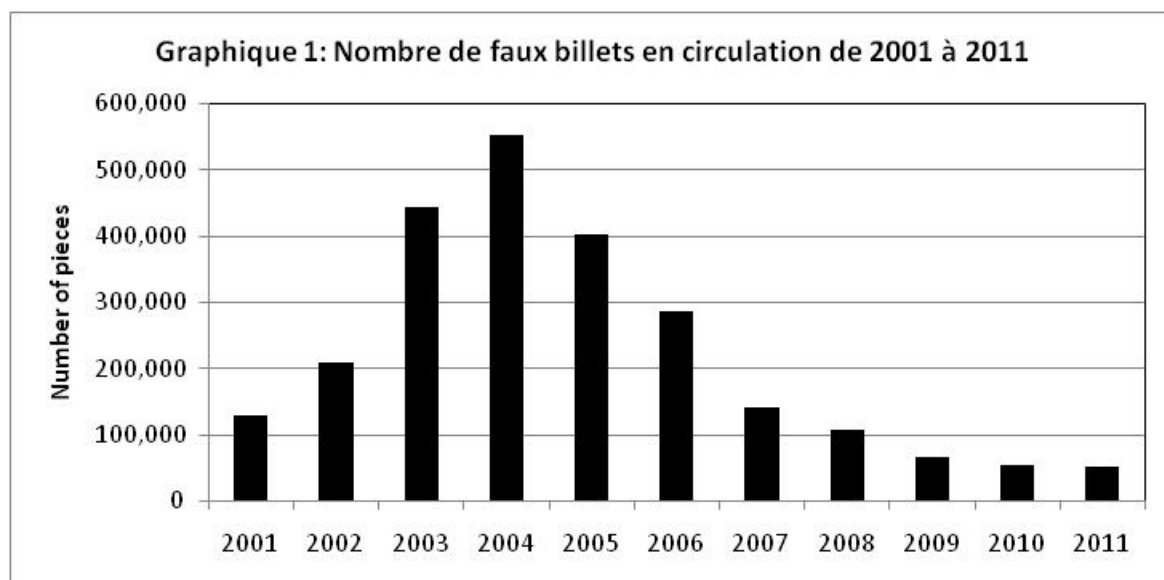
- La Banque du Canada est la banque centrale du pays. C'est une société d'État qui jouit d'une très grande autonomie.
- Comme l'indique le préambule de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'un des objectifs fondamentaux de l'institution est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».
- La Banque du Canada favorise la prospérité économique et financière du Canada par des activités qui relèvent de quatre grandes fonctions : la politique monétaire, la monnaie, la stabilité du système financier et la gestion financière.
- La Banque du Canada met en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie. La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.
- La Banque du Canada est aussi chargée de promouvoir la sûreté et l'efficacité du système financier, de maintenir un taux d'inflation bas et stable ainsi que d'assurer une gestion efficace des fonds de l'État et de la dette publique.
- La Banque du Canada n'est pas une institution commerciale et n'offre pas de services bancaires courants au public.

2. La responsabilité de la Banque du Canada à l'égard des billets de banque

La Banque du Canada est la seule entité autorisée à émettre des billets de banque au pays. Elle est responsable de l'émission de billets de qualité dont l'authenticité ne peut être mise en doute et qui sont dotés de caractéristiques anti-contrefaçon. Elle voit à la conception des billets (y compris l'intégration des éléments anti-contrefaçon), à la distribution des billets neufs et au remplacement des billets endommagés. La Banque du Canada veille aussi à ce qu'il y ait constamment une quantité suffisante de billets de banque en circulation pour répondre à la demande du public.

3. Les niveaux de contrefaçon

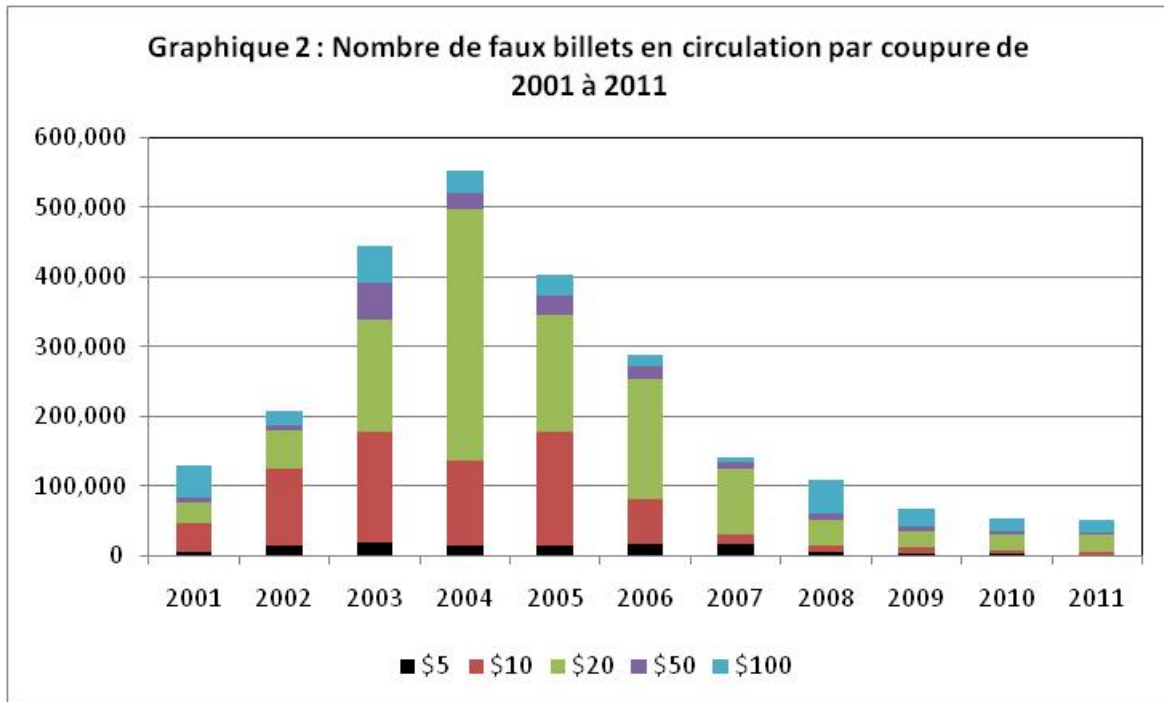
- Par suite des progrès technologiques, il n'est plus nécessaire, pour faire de la contrefaçon, de disposer de volumineuses presses fixes conduites par des imprimeurs expérimentés. La plupart des contrefaçons sont aujourd'hui réalisées à l'aide d'imprimantes à jet d'encre ou de photocopieurs couleur.
- Même si les niveaux de contrefaçon ont diminué ces dernières années, la vigilance reste de mise.
- Les graphiques qui suivent ont été élaborés à partir des données compilées par le Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC, qui reçoit tous les faux billets saisis au Canada.
- Le Graphique 1 montre que le nombre de billets contrefaits en circulation chaque année au Canada a augmenté de 329 % de 2001 à 2004.
- En comparaison, la population du pays s'est accrue de 3 % au cours de la même période¹.
- Par contre, le volume de faux billets enregistré en 2011 est inférieur de 59 % aux données de 2001.



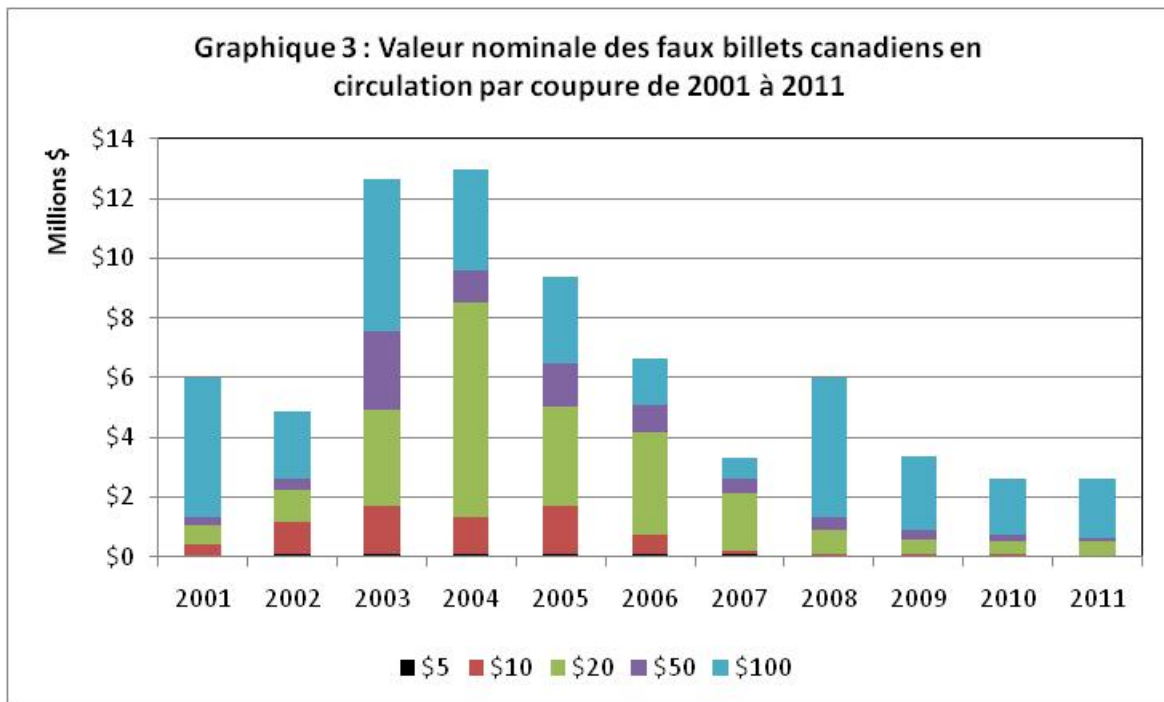
Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

¹ Source : Statistique Canada

- Les Graphiques 2 et 3 indiquent respectivement le nombre et la valeur nominale, par coupure, des faux billets de banque en circulation au Canada de 2001 à 2011.



Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC



Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

La situation relative au niveau de contrefaçon de 2001 à 2011 peut aussi être présentée de la manière suivante :

a) Volume

- 2001 – 128 8572 faux billets écoulés en circulation
- 2004 – 552 691 faux billets écoulés en circulation (une hausse de 329 % par rapport à 2001)
- 2011 – 52 206 faux billets écoulés en circulation (une baisse de 59 % par rapport à 2001)

b) Valeur

- 2001 – 6 dollars de faux billets écoulés en circulation
- 2004 – 13 millions de dollars de faux billets écoulés en circulation (une hausse de 116 % par rapport à 2001)
- 2011 – 2,6 millions de dollars de faux billets écoulés en circulation (une baisse de 57 % par rapport à 2001)²

4. Les niveaux de contrefaçon au Canada et à l'étranger

Les niveaux de contrefaçon au Canada sont actuellement assez semblables à ceux constatés dans d'autres pays similaires, mais il n'en a pas toujours été ainsi. La baisse observée entre 2004 et 2011 est certes très encourageante; or peu de pays ont affiché les taux de contrefaçon élevés enregistrés au Canada de 2001 à 2004. Ici comme à l'étranger, l'expérience montre qu'il est essentiel de maintenir de faibles taux de contrefaçon pour préserver la confiance dans les billets de banque.

5. Les conséquences de la contrefaçon sur les victimes directes

a. Pas de remboursement

- Les victimes de fraude par carte de crédit sont habituellement remboursées par l'émetteur de la carte à condition qu'elles aient respecté les règles d'utilisation prescrites.
- Les victimes de la contrefaçon de billets ne sont pas remboursées par la Banque du Canada.

² Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

- La *Loi sur les banques* oblige la Banque du Canada à honorer les billets authentiques. La Banque n'offre aucune protection financière aux personnes qui acceptent un billet contrefait.
- La Banque du Canada, à l'instar de toutes les autres banques centrales du monde, estime que le remboursement des faux billets ne ferait qu'encourager la contrefaçon.

b. Les pertes dues à la contrefaçon peuvent avoir une incidence considérable sur les particuliers et les entreprises

- Les personnes à faible revenu et les petites entreprises peuvent grandement souffrir de la contrefaçon.
- Même les grandes entreprises qui disposent d'une faible marge bénéficiaire – comme les épiceries dont les marges sont de 1 à 2 % – peuvent s'en ressentir gravement. Ainsi, une épicerie peut devoir vendre de 5 000 à 10 000 dollars de denrées pour compenser la perte que représente un seul faux billet de 100 dollars. Au bout du compte, les pertes sont répercutées sur le consommateur, qui voit les prix des produits augmenter en conséquence

6. Les conséquences de la contrefaçon sur l'ensemble de la société

a. Les billets de banque jouent un rôle vital dans l'économie : la valeur des billets authentiques en circulation s'est accrue de près de 60 % en 10 ans (2001 à 2011)

- L'augmentation du nombre de billets de banque authentiques en circulation montre bien que ceux-ci continuent de jouer un rôle vital dans l'économie canadienne.
- La valeur des billets de banque en circulation au Canada est passée d'une moyenne annuelle de 30 milliards de dollars en 2000 à 57 milliards en 2011.
- L'objectif de la Banque du Canada est de produire des billets que la population peut utiliser en toute confiance; la contrefaçon mine cette confiance.

Comme le juge Reilly l'a précisé dans l'affaire *R. c. Haldane* [2001] O.J. n° 5161 (C.S.J.), au paragraphe 17 :

[TRADUCTION] La fausse monnaie représente une très grave menace pour la collectivité, tant pour l'économie de la collectivité que pour celle du pays, surtout maintenant que sa fabrication est rendue relativement facile en dépit du fait que l'État s'efforce de conserver une longueur d'avance.

b. L'effet de la perte de confiance des entreprises à l'égard des billets de banque

- Juillet 2001 – Les membres d'un réseau de faussaires établi à Windsor, en Ontario, ont mis en circulation quelque 63 000 faux billets de 100 dollars.
- Les entreprises ont estimé qu'elles risquaient de subir des pertes importantes. C'est pourquoi, peu de temps après que les médias ont commencé à parler de cette affaire, 16 % des détaillants du corridor Windsor-Toronto-Montréal ont affiché des avis précisant qu'ils refusaient les billets de 50 et de 100 dollars. Peu après, d'autres détaillants dans l'ensemble du pays leur ont emboîté le pas.
- Les cas de contrefaçon du billet de 100 dollars de la série *L'épopée canadienne* (le billet plus récent doté de la bande métallique) se sont multipliés à Toronto et à Montréal au printemps, à l'été et à l'automne 2008. En décembre 2009, 50 826 faux avaient été écoulés, d'une valeur faciale de 5 082 600 dollars.
- Une enquête effectuée pour la Banque du Canada montre qu'en réponse à cette augmentation de la contrefaçon, environ 7 % des commerces de détail de Toronto ont affiché des avis indiquant qu'ils refusaient les coupures de 50 et de 100 dollars alors qu'à Montréal, ils ont été 8 % à faire de même.

c. Au bout du compte, tous les Canadiens paient la hausse des coûts assumés par la Banque du Canada

- La Banque du Canada verse au gouvernement fédéral les recettes qu'elle tire des billets de banque.
- Au bout du compte, tous les Canadiens s'en trouvent pénalisés, puisque la Banque verse moins d'argent au gouvernement en raison de l'augmentation des coûts engendrés par la contrefaçon.
- Pour garder une longueur d'avance sur les faux-monnayeurs, la Banque doit continuer d'investir dans la recherche sur la monnaie et la conception des billets afin d'accélérer la mise au point de billets de banque plus sûrs.
- La Banque a consacré d'importantes ressources à la lutte anti-contrefaçon :
 - en améliorant les éléments de sécurité des nouveaux billets de banque;
 - en augmentant les moyens de détecter et de mettre hors circulation les billets contrefaits;
 - en faisant un suivi et une analyse des activités de contrefaçon;

- en élargissant les programmes qui ont pour objet d'enseigner aux entreprises, au public et aux organismes d'application de la loi comment déceler les billets contrefaits;
 - en élaborant des initiatives pour appuyer les efforts des organismes d'application de la loi visant à décourager la contrefaçon.
- La Banque a consacré près de 20 millions de dollars pour développer les billets de la nouvelle série *Polymère*. Ces nouvelles coupures coûtent chacune 19 cents à produire plutôt que 10 cents pour un billet de la série *L'Épopée canadienne*, mais les billets en polymère ont une durée de vie au moins deux fois et demie plus longue.
 - L'accroissement des coûts liés aux éléments de sécurité ne représente qu'une partie de la hausse totale des coûts attribuables à la contrefaçon. Les dépenses engagées par la Banque pour tous les coûts liés à la production de la monnaie – une augmentation des communications, de l'information, de la formation et ainsi de suite – sont passées de 66 millions de dollars en 2001 à 103,8 millions en 2011.

d. Les pertes financières occasionnées par l'augmentation des coûts que doivent supporter les organismes d'application de la loi et les entreprises

- La contrefaçon a aussi des répercussions financières appréciables sur les organismes d'application de la loi et les entreprises, qui doivent consacrer des ressources pour former leurs employés à combattre la contrefaçon.

7. Pour de plus amples renseignements ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Banque :

Programme d'observation de la loi
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone (sans frais en Amérique du Nord) : 1 888 513-8212
Courriel : education@banqueducanada.ca